



AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 24 mars 2022

Date et heure du conseil municipal : le lundi 28 mars 2022

Lieu du conseil municipal : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

Président de séance : TERRIEN Emmanuel

Secrétaire de séance : MARCHAIS Violette

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de conseillers municipaux représentés : 2

Nombre de votants : 22

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjointes au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Héléne, TETEREL Jérémy, MARCHAIS Violette, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ pour retard: STERCHI Charles

REPRÉSENTÉS : PREL Elisabeth donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN

LEYGONIE Laurent donne pouvoir à Olivier EVAIN

Exposé

VU le code général des collectivités territoriales,


VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte administratif 2021 du budget communal adopté par la délibération n°2022-02-04 le 28 mars 2022, faisant état des résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget communal, soit + **665 462,07** euros pour la section de fonctionnement et + **795 380,59** euros pour la section d'investissement,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 21 mars 2022 à la proposition d'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Madame EVAIN, 2^{ème} adjointe en charge de la vie sociale, de la solidarité et des finances, relatif à l'affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022 de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 044-214400947-20220328-2022_02_06-DE

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la commune de la façon suivante :

	Résultat clôture exercice 2021	Affectation au budget primitif 2022 communal	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	+ 665 462,07 €	300 000,00 € en section de fonctionnement	002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)
		365 462,07 € en section d'investissement	1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)
Section d'investissement	+ 795 380,59 €	795 380,59 € en section d'investissement	001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 28 mars 2022

Le Maire,
Emmanuel TERRIEN

